



Initial

Fiche de données de sécurité

NOTE: L'accès à cette Fiche de données de sécurité (FDS) par le biais de notre site Internet ne constitue par la délivrance d'un exemplaire contrôlé dans le cadre de la législation de l'UE. Pour qu'un tel exemplaire vous soit délivré, contacter Rentokil Initial à l'adresse donnée ci-dessous par téléphone, télécopie ou par écrit. Pour confirmer que la version de la FDS est la toute dernière pour le présent produit, consulter l'Internet: www.ri-research.com et cliquer sur Informations techniques / Sécurité Produit.

REVISION (Cf. case 16)

Edition : 01 07 : 07 : 2006

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE	
Nom du Produit	AEROSOL AIRFRESH – OCEAN BREEZE
Description	Un aérosol parfumé à utiliser uniquement par le personnel d'entretien Initial. Donnant une odeur aquatique fraîche, à utiliser dans le distributeur Solar Airfresh.
Société Fabricante	Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park, Liverpool, L33 7SR. Royaume-Uni. Pour toutes demandes d'informations courantes téléphoner au +44(0)151 5485050. Pour toutes demandes d'informations sur la sécurité ou les règlements téléphoner au +44(0)1342 833022. Importé par : Initial BTB S.A. 145 rue de Billancourt 92514 Boulogne Billancourt Cedex Tel : +33(0)147123400

2 IDENTIFICATION DES DANGERS POTENTIELS	
Classification (Fourniture – Utilisation) : Conformement a la Directive CE 1999/45.	
F+ Extrêmement inflammable R12 Extrêmement inflammable	
Effets préjudiciables physiques, chimiques, significatifs pour la sante des etres humains et environnementaux (Cf. aussi case 11):	
Le présent produit est extrêmement inflammable. Il est conditionné en conteneur pressurisé qui peut exploser si exposé à la lumière directe du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.	
Toute mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément ou en inhalant le contenu d'un produit aérosol peut être nocive ou mortelle. L'inhalation excessive de vapeurs peut être suivie de somnolence, d'une perte de conscience et ultérieurement d'asphyxie. Tout contact direct avec l'aérosol peut causer des brûlures à froid aux yeux et à la peau.	
Aucun autre effet préjudiciable significatif attendu dans des conditions normales de manutention et d'utilisation.	

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS (CF. AUSSI CASE 16)			
%p/p	Nom Courant*/Chimique, Elincs/Einecs et CAS des ingrédients		Classification CE 1999/45
>50.0 ≤100.0	Propulseur de l'aérosol * / gaz de pétrole liquéfié	EINECS : 270-704-2 CAS : 68476-85-7	F+ : R12
>2.5 ≤10.0	C11-C15-Iso-alcanes [distillats légers (pétrole) hydrotraités]	EINECS : 265-149-8 CAS : 64742-47-8	X _n : R65 : R66
>2.5 ≤10.0	acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	EINECS : 250-954-9 CAS : 32210-23-4	N : R51,53
≤1.0	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthane-1-one	EINECS : 259-174-3 CAS : 54464-57-2	N : R51,53
≤1.0	4-(2,6,6-triméthylcyclohex-1-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one	EINECS : 238-969-9 CAS : 14901-07-6	N : R51,53
≤1.0	2,4-diméthyle-2-(1,1,4,4,-tétraméthyltétraline-6-yl)-1,3-dioxolane	EINECS : 412-950-7 CAS : 131812-67-4	N : R51,53
≤1.0	Pin-2(10)-ène	EINECS : 204-872-5 CAS : 127-91-3	: R10 X _n : R65 N : R50,53

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS (CF. AUSSI “ EFFETS PREJUDICIABLES ” DANS CASE 2)	
Inhalation	Sortir le patient à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Prendre des mesures de soutien s'il y a lieu et demander conseil à un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer l'œil affecté avec de l'eau courante claire, ou un collyre, pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Rincer toute la surface et ne pas laisser ce qui s'écoule contaminer l'œil non affecté. Demander conseil à un médecin.
Contact avec la peau	Retirer et laver immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la surface affectée avec du savon et de l'eau. Si le patient se sent mal, demander conseil à un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Si inconscient, mettre dans la position de récupération et prendre des mesures de soutien s'il y a lieu. Si conscient, donner au patient jusqu'à ½ litre d'eau à boire. Demander conseil à un médecin.
Equipements de secours suggeres	Des équipements de secours appropriés doivent être fournis.
Note au medecin	Pour de plus amples informations, contacter le Centre d'informations antipoison.'National Poisons Information Service' au R-U.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
Type d'extincteur	Utiliser du gaz carbonique, de la mousse, de l'eau ou des extincteurs à poudre inerte. NE PAS UTILISER de jet d'eau.
Procedures speciales de lutte contre l'incendie	Porter des équipements de protection individuelle appropriés.
Dangers speciaux d'exposition	Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent être formés au cours de la combustion.

6 MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	
Precautions individuelles (Cf. aussi case 8)	Porter des équipements de protection individuelle appropriés.
Precautions environnementales	Le présent produit est classé comme dangereux pour l'environnement. Ne pas s'approcher des collecteurs, des eaux de ruissellement et de nappe, et du sol.
Procedure de nettoyage (Cf. aussi case 13)	Si le conteneur de l'aérosol est endommagé ou percé, laisser si possible le propulseur se décharger. Transférer dans un conteneur approprié en vue d'une mise en décharge ultérieure.

7 MANUTENTION ET STOCKAGE (CF. AUSSI CASE 8)	
Manutention	Ne pas percer ou brûler.
Stockage	Stocker dans le conteneur d'origine dans un lieu frais, sec, aéré hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture, boisson et aliments pour animaux. Maintenir à l'écart de toutes sources d'inflammation – Ne pas fumer.

8 CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	
Norme d'exposition - Directive CE/98/24 (1^e Directive IOELV)	La limite d'exposition au travail (WEL) pour le gaz de pétrole liquéfié est 1750 mg/m ³ exposition à long terme (moyenne pondérée en temps – MPT - 8 heures) et 2180 mg/m ³ exposition à court terme (période de référence 15 minutes).
Controles d'ingenierie	Lorsqu'il peut y avoir exposition, des contrôles d'ingénierie, plutôt que la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), devraient être utilisés. Une fois l'évaluation des risques effectuée, les EPI suivants peuvent être nécessaires:
Protection des yeux	Aucune nécessaire quand utilisé dans le distributeur Solar Airfresh, toutefois lors de l'installation du produit porter des lunettes à écrans latéraux.
Protection des mains	Aucune nécessaire quand utilisé dans le distributeur Solar Airfresh, toutefois lors de l'installation du produit porter des gants en caoutchouc/PVC.
Protection de la peau	Aucune nécessaire quand utilisé dans le distributeur Solar Airfresh.
Protection respiratoire	Aucune nécessaire quand utilisé dans le distributeur Solar Airfresh.
Controles Environnementaux d'exposition	Utiliser uniquement conformément aux instructions données. Une évaluation écologique des dangers n'indique pas de restrictions spécifiques quant à un rejet environnemental.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
Apparence et odeur	Un aérosol parfumé à l'odeur aquatique fraîche.		
pH	Sans objet.	Solubilité dans l'eau	Non déterminé.
Densité	500 à 600 kg/m ³ à 21,1°C (gaz de pétrole liquéfié)	Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé.
Point d'éclair	-104°C (gaz de pétrole liquéfié)	Propriétés explosives	Conteneur pressurisé – peut exploser si exposé à la lumière directe du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.
Inflammabilité	Extrêmement inflammable.	Combustibilité	Combustible.
Point d'ébullition/plage	Commence à environ -2°C (gaz de pétrole liquéfié)	Propriétés oxydantes	Non déterminé.
Densité de vapeur	Sans objet.	Taux d'évaporation	Non déterminé.
Pression de vapeur	214 kPa à 853 kPa à 21,1°C (gaz de pétrole liquéfié)	Coefficient de Partage	Sans objet .
Viscosité	Non déterminé.	Autres données	Point de fusion = -138°C (gaz de pétrole liquéfié)

10 STABILITE ET REACTIVITE

Conditions a éviter	Eviter les températures extrêmes, soit inférieures à 0°C et supérieures à 50°C. Protéger contre la lumière du soleil.
Materiaux a éviter	Eviter le contact avec les acides forts, l'alkali ou les oxydants. Ne pas pulvériser sur une flamme nue, des équipements électriques or tout matériau incandescent.
Produits de dégradation dangereux	Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent être formés au cours de la combustion.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (CF. AUSSI CASE 2)


Toxicite aigue	orale inhalation	L'ingestion peut être suivie de somnolence et d'une perte de conscience. L'inhalation excessive de vapeurs concentrées peut être suivie de somnolence, d'une perte de conscience et ultérieurement d'asphyxie.
Corrosivite/ Irritation	cutanee peau	Non déterminé. Tout contact direct avec l'aérosol peut causer des brûlures à froid à la peau. Une exposition répétée peut causer une déshydratation et des gerçures de la peau.
	yeux	Tout contact direct avec l'aérosol peut causer des brûlures à froid aux yeux.
	voies respiratoires	L'inhalation excessive de vapeurs concentrées peut être entraîner une irritation des voies respiratoires.
Sensibilisation	Peau	Ne contient aucun sensibilisateur de la peau connu au-dessus des limites inférieures de concentration telles que spécifiées dans la Directive CE1999/45.
	respiratoire	Ne contient aucun sensibilisateur de la respiration connu.
Toxicite a doses repetees		Une exposition prolongée au gaz de pétrole liquéfié peut affecter le système nerveux central.
Mutagenicite		Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet mutagène.
Cancerogenicite		Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet carcinogène.
Toxicite de la reproduction	Fertilité	Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet sur la fertilité.
	Developpe-ment	Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet toxique sur le système reproducteur.
Autres information		Aucune connue.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Informations generales	Le parfum dans le présent produit est classé comme étant nocif pour les organismes aquatiques et peut causer des effets préjudiciables à long terme en milieu aquatique. Toutefois, lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions données dans le distributeur Solar Airfresh, Il ne faut pas s'attendre à ce que le le produit cause une contamination environnementale.
Donnees d'ecotoxicite	Non déterminé.
Mobilite	Le présent produit est volatile/gazeux et se sépare en phase air. Si relâché dans l'air, il se disperse rapidement.
Persistance et degradabilite (de constituants appropriés)	La dégradation photochimique dans l'air s'effectue à une allure modérée.
Potentiel Bioaccumulatif (de constituants appropriés)	Il est peu probable que le présent produit s'accumule dans l'environnement.
Autres effets préjudiciables	Aucun.

13 CONSIDERATIONS DE MISE EN DECHARGE

Mise en décharge de dechets / conteneurs:	Dans les circonstances normales, les conteneurs de déchets / vides seront mis en décharge par Rentokil Initial.
Classification des Ingrédients. (Directive du Conseil 91/689/CE, Décision de la Commission 2000/532/CE (amendé) Décision de la Commission 2001/118/CE))	Code Danger: H3A(i) – Inflammable.
Note relative à la mise en décharge	<u>Composants rendant les déchets dangereux</u> <u>Concentrations (%)</u> : Gaz de pétrole liquéfié >50.0 ≤100.0 La mise en décharge doit s'effectuer conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales

14 INFORMATIONS TRANSPORT (INTERNATIONAL A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES)				
No UN	UN1950	No Reference Tremcard	CEFIC TEC (R)-20G5F	CODE RIS
Categorie de transport	2	UK Hazchem EAC	Sans objet, les aérosols ne sont pas autorisés à être transportés en réservoirs ou en vrac.	CS67108
ADR 2005 (route internationale)	Classe 2	ADR HIN	Sans objet, les aérosols ne sont pas autorisés à être transportés en réservoirs ou en vrac.	ETIQUETTES
Nom d'expédition correct	AEROSOLS			
Exceptions - Quantité limitée	Les aérosols individuels ne devraient pas dépasser 1000 mL et devraient être transportés en paquets combinés ne dépassant pas 30 kg. S'ils sont transportés sur plateaux emballés par rétraction, la masse brute totale du paquet ne doit pas dépasser 20 kg.			
Prescriptions spéciales	Non exigé.	Groupe emballage	Non exigé.	(6 x 150mL)
IMDG 2004 (mer)	Classe 2	IMDG EMS	F-D, S-U	
Nom d'expédition correct	AEROSOLS			
Exceptions - Quantité limitée	Les aérosols individuels ne devraient pas dépasser 1000 mL et devraient être transportés en paquets combinés ne dépassant pas 30 kg. S'ils sont transportés sur plateaux emballés par rétraction, la masse brute totale du paquet ne doit pas dépasser 20 kg.			
Prescriptions spéciales	Non exigé.	Groupe emballage	Non exigé.	
Note de Transport	Les prescriptions locales, départementales ou nationales peuvent s'appliquer au transport du présent produit.			

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (INFORMATIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE (CF. AUSSI CASE 2))	
Phrases de securite	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S9: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Phrases d'étiquetage supplémentaires	Non exigé.
Legislation	L'étiquetage est conforme aux règlements du R-U mettant en œuvre la Directive CE 1999/45. Des prescriptions d'étiquetage supplémentaires peuvent être nécessaires conformément à d'autres législations nationales. En dehors du R-U, l'enregistrement du présent produit peut être nécessaire avant utilisation et il faut constamment se conformer à toutes prescriptions locales supplémentaires. Les informations données dans la présente Fiche de données de sécurité (FDS) ne constituent pas une évaluation conforme aux 'Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002' (Règlements de 2002 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé), au R-U. D'autres mesures ou guides nationaux devraient être utilisés lorsqu'il y a lieu.

16 AUTRES INFORMATIONS et indication de révisions	
Informations sur l'emballage	Une bombe aérosol contenant 150 mL. Fournie dans une boîte en carton extérieure (6 x 150 mL).
Revisions	Sans objet.
Texte des phrases de risque (De la case 3 – Ceci concerne uniquement les ingrédients. Cf. la case 2 pour les phrases de risque du produit)	R10 : Inflammable. R12 : Extrêmement inflammable. R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 : L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R50,53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51,53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SDS 875-01

No FDS : 875-FRA

Edition : 01

07 : 07 : 2006

Page 4 / 4

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans la présente Fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout autre matériau(x) ou pour toute autre utilisation que ce qui est spécifié sur ce point. Rentokil Initial UK Ltd n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour tout autre objet que ce qui est décrit dans la présente Fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur est responsable de s'assurer que de telles informations sont appropriées dans leur totalité compte tenu de sa propre utilisation.

Copyright © (2006) Rentokil Initial plc, R&D, Felcourt, East Grinstead, West Sussex. RH19 2JY. Royaume-Uni.

Téléphone: +44 (0) 1342 833022 Télécopie: +44 (0) 1342 326229 Internet: www.ri-research.com